

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2019

A 18 H 00

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Michel HOURY est désigné à l'unanimité Secrétaire de Séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé, conformément à ce qui avait été prévu lors du débat des orientations budgétaires, de ne pas augmenter les taux communaux des 3 taxes en 2019 comme indiqué ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 25,43 %
- Foncier bâti : 31,90 %
- Foncier non bâti : 65,50 %"

Adopté à la majorité

(24 pour et 7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)

BUDGETS PRIMITIFS 2019 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET LOTISSEMENT ROMO 1

Le document du budget principal a été joint à la convocation.

Les éléments ci-dessous ont été débattus lors des orientations budgétaires du 14 mars 2019 et de la commission des finances du 29 mars 2019.

Budget principal : les éléments essentiels de ce budget sont :

- Action Cœur de Ville/acquisition du bâtiment de la poste,
- Réhabilitation de l'ancienne maison de la presse,
- Fin du programme « Porte des Béliers »,
- Poursuite de la restauration de l'église Saint Etienne,
- Travaux au Musée de Sologne,
- Travaux au Moulin des Garçonnetts,

- Programme AD'AP : Mise en accessibilité des écoles,
- Poursuite du programme de voirie,
- Programme de rénovation urbaine du quartier des Favignolles,
- Rénovation de maisons individuelles ilot JP Duchet pour vente ou location,

.../...

- Aménagement d'un Skate park,
- Aquatoons et Pentgliss pour piscine du complexe A Calmat,
- Pas d'augmentation des taux d'imposition.

Le montant prévu des dépenses réelles d'investissement est estimé à **8 355 646** euros (hors reports) et le montant prévu des dépenses réelles de fonctionnement est estimé à **22 540 689** euros.

AMENDEMENT BUDGETAIRE, de Monsieur de REDON, au nom du groupe "Ensemble pour Romo" :

"Considérant le débat d'orientations budgétaires du jeudi 14 mars 2019, considérant la proposition de budget primitif soumise à ce conseil municipal, et considérant les éléments que je viens de vous exposer à l'instant, le groupe « *Ensemble pour Romo* » propose donc d'amender la proposition de budget municipal de la ville de Romorantin-Lanthenay pour l'année 2019 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. 2031 : Frais d'études

Proposition initiale :	50.400,00 €
Proposition modifiée :	620.400,00 €

Chap. 21318 : Constructions – Autres bâtiments publics

Proposition initiale :	2.946.380,00 €
Proposition modifiée :	3.346.380,00 €

Chap. 2151 : Réseaux de voirie

Proposition initiale :	1.739.436,00 €
Proposition modifiée :	769.436,00 €

Cet amendement est équilibré. Vous pouvez le constater. Il permet 1) de parer à l'urgence du sauvetage de l'église de Lanthenay, qui est une obligation, et 2) d'investir dans la jeunesse romorantinaise en lançant une vaste étude de modernisation de nos groupes scolaires et en enclenchant la construction de la nouvelle école du quartier Saint Marc. La contrepartie à ces priorités étant simplement un étalement sur deux ans des travaux de voirie."

Après en avoir débattu, **Monsieur LORGEUX** met au vote cet amendement.

Les résultats sont les suivants :

- **24 voix** se prononcent **contre** l'amendement présenté ;
- **4 voix (Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE– M. GIRAUDET – M. de REDON)** se prononcent **pour** l'amendement présenté ;

- **3 voix (M. JOLIVET - Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO) s'abstiennent** sur l'amendement présenté.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rejette, à la majorité, l'amendement présenté par Monsieur de REDON au nom du groupe "Ensemble Pour Romo".

.../...

Monsieur LORGEUX met ensuite au vote le budget primitif principal 2019.

Adopté à la majorité
(24 pour et 7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)

Budget eau : ce budget s'élève à **1 136 255** euros en investissement et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **567 143** euros. La surtaxe communale reste fixée à 0,33 €/m³.

Le document du budget annexe eau a été joint à la convocation.

Adopté à la majorité
(24 pour et 7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)

Budget assainissement : en investissement **1 034 281** euros sont prévus et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **682 541** euros. La redevance d'assainissement reste fixée à 0,583 €/m³.

Le document du budget annexe assainissement a été joint à la convocation.

Adopté à la majorité
(24 pour et 7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)

Budget immobilier d'entreprises : ce budget s'élève à **751 517** euros en investissement et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **43 240** euros.

Le document du budget annexe Immobilier d'Entreprises a été joint à la convocation.

Adopté à la majorité
(24 pour - 7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)

Budget Lotissement Romo 1 : ce budget, suivi au travers d'une comptabilité de stocks, s'équilibre à hauteur de **1 058 527** euros en dépenses et en recettes.

Le document du budget annexe Lotissement Romo 1 a été joint à la convocation.

Adopté à la majorité
(24 pour - 7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)

OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DES COMPETENCES "EAU" ET "ASSAINISSEMENT" A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS AU 1^{er} JANVIER 2020

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

.../...

Il est proposé de :

- s'opposer au transfert automatique des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois au 1^{er} janvier 2020,
- prendre acte que ces transferts auront lieu au 1^{er} janvier 2026 sauf si la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois et les communes membres se prononcent ultérieurement sur ce transfert,
- dire que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

Adopté à la majorité
(27 pour et 4 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE –
M. GIRAUDET – M. de REDON)

RENOVATION DE LA RUE DE VEILLEINS – EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS (Annule et remplace la délibération du 29/03/18)

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

La nécessité d'ajouter des chambres de raccordement Télécom afin d'anticiper les constructions futures ainsi que la demande d'enfouissement d'une portée supplémentaire rue des Renardières conduisent à rapporter la délibération du 29/03/18 afin d'adapter le coût prévisionnel des travaux réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage du SIDELC.

Dans le cadre de la rénovation de la rue de Veilleins il apparaît opportun de prévoir l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication, distribution électrique et d'éclairage public.

Adopté à la majorité
(27 pour et 4 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE –
M. GIRAUDET – M. de REDON)

DENOMINATION D'UNE VOIE

Il est proposé de nommer la voie qui part de l'avenue Saint-Exupéry, entre le n° 6 et le n° 16, et qui dessert la C.A.F. et l'agence "Pôle Emploi" : "**Rue de l'Abbé Maurice LEROUX**".

Le plan parcellaire a été joint à la convocation.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT ENEDIS

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de servitude concernant :

- le raccordement de l'immeuble de logements dit « le bateau lavoir 2 » sis rue Nelson Mandela. La parcelle BH 814 est concernée.
- le raccordement de l'immeuble communal dit "La Porte des Béliers" sis rue Normant nécessite. Les parcelles BH 779 et 814 sont concernées.

- la mise à la terre d'un poste de transformation nécessite la réalisation d'une tranchée et la pose de canalisations souterraines. Le CR n°10 dit du Lieu est concerné.

.../...

- le remplacement d'une ligne incidentogène nécessite la réalisation d'une tranchée et la pose de canalisations souterraines. Sont concernés le CR dit des Pintardes aux Monteaux et celui joignant ce dernier au chemin de l'Albodière à l'Etang-Louis à Villefranche sur Cher.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé :

- 1) la création d'un emploi d'adjoint technique à temps incomplet 26/35^{ème}
- 2) la création d'un emploi d'attaché territorial hors classe à temps complet
- 3) la reconduction d'un agent recruté en CDD à 17,50/35^{ème} au Service Urbanisme

Adopté à la majorité

(24 pour et 7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE : JURY D'EXAMENS 2019

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Cinq professeurs ont constitué ou constitueront le jury. Le calcul des indemnités pour chaque professeur donne une rémunération de 107,03 € bruts.

Adopté à la majorité

(24 pour et 7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON).

EMPLOIS SAISONNIERS

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il convient de créer 21 postes ainsi répartis :

- adjoint technique territorial – TC : 12
- adjoint administratif territorial – TC : 9

Les personnes nommées seront rétribuées sur la base du 1^{er} échelon de l'Echelle C1 des rémunérations, soit à l'indice brut 348 et à l'indice majoré 326.

Adopté à la majorité

(24 pour et 7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON).